

Mise en place d'une ORE (Obligation Réelle environnementale)
pour protéger la ressource en eau
Proposition de stage de 6 mois

Public cible : master 2 ou école d'ingénieur agronome (diplôme de fin d'étude)

Type de spécialités : agronomie des territoires, agro-économie,...

Présentation du commanditaire

Située dans le Vexin français, la Bergerie de Villarceaux est un territoire rural, propriété de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH). Depuis le milieu des années quatre-vingt, la FPH a consenti d'importants efforts pour que le territoire de Villarceaux devienne un prototype de gestion durable des territoires ruraux. Ce site de la Bergerie est devenu progressivement un territoire multifonctionnel répondant aux préoccupations de notre société dans les domaines de l'agroenvironnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de l'énergie.

L'association **Centre Écodéveloppement de Villarceaux** (CEV), a pour mission d'accompagner des territoires ruraux vers la transition avec son expertise en agronomie, agriculture durable et paysage. Elle travaille en particulier avec différents partenaires pour protéger la ressource en eau de son territoire ou de façon plus globale contribuer à cet objectif.

Contexte : Les (Obligations Réelles Environnementales) ORE: une voie de solution à long terme pour la protection des ressources en eau ?

Les « Obligations Réelles Environnementales » (ORE) constituent une récente nouvelle voie pour pérenniser et/ou implémenter des systèmes de production protecteurs de ressources en eau, en aidant et contractualisant de nouvelles pratiques agricoles sur le long terme.

Les dispositions qui concernent les obligations réelles environnementales ont été introduites par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à l'article 72, codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement. (voir <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>)

Par ailleurs, l'article 73 de la loi prévoit que dans un délai de deux ans, le Gouvernement dépose sur les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat un rapport sur la mise en œuvre du mécanisme d'obligations réelles environnementales et sur les moyens d'en renforcer l'attractivité, notamment au moyen de dispositifs fiscaux incitatifs.

Une ORE de ce type a été élaborée, et quelques-unes émergent. Leur développement est attendu avec beaucoup d'espoir par les gestionnaires de ressources en eau, et de leur protection. Une étude préliminaire soulignant la pertinence d'une ORE, et identifiant les conditions et méthodes de mise en place d'une ORE a déjà été menée. Cette étude aura pour objectif de proposer plus concrètement une ORE pour protéger des ressources d'eau potable communale.

Problématique et objectifs du stage

La question générale posée est : Comment mettre en place une ORE ? Construire un tableau de bord des facteurs qui favorisent ou pénalisent la mise en place des ORE, à partir des expériences en cours en France.

Nous veillerons à en fournir des formes utiles aux divers acteurs en charge du développement de l'agriculture et de la protection des ressources en eau, notre objectif est d'aider les acteurs à mieux gérer l'implémentation et la gestion des futures ORE protection des ressources en eau.

Ce stage doit proposer des solutions concrètes pour mettre en place une ou des ORE.

Pour résumer l'ensemble de la démarche, nous posons comme hypothèse, déjà largement validée dans la communauté des agronomes et des gestionnaires des ressources en eau, que la qualité des eaux dépend des activités agricoles qui doivent, sur le long terme, permettre de fournir une eau de qualité.

Méthode

Le travail s'appuiera d'abord sur un questionnement des acteurs du développement de l'ORE existante ou en incubation (en Savoie, Alsace, Seine Maritime...), afin de proposer des solutions pour une ORE en projet dans le

Vexin français. Cette partie du travail mobilisera des entretiens compréhensifs d'acteurs, et des recherches bibliographiques sur les écrits de leurs attentes.

Nous mobiliserons ensuite toutes les informations disponibles sur les ORE, et leurs usages dans d'autres cadres que la protection de ressources en eau.

Des diagnostics des pratiques agricoles pourront être menés afin d'identifier des pistes d'amélioration pour protéger les ressources en eau.

Une analyse bibliographique de dispositifs semblables en Europe sera réalisée pour conforter et apporter des solutions innovantes à discuter pour traiter cette question de la construction de nouvelles ORE « protections de ressources en eau ».

Le stagiaire sera suivi par un comité de pilotage composé d'acteur du territoire (Parc Naturel Régional du Vexin français, Département, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Seine Normandie, syndicat d'eau potable de l'Aubette de Magny).

Travail à réaliser

En partant de cette base, la démarche méthodologique se déroule en 6 étapes:

1. Réaliser une analyse et synthèse bibliographique sur le sujet,
2. Rencontrer les acteurs du développement des ORE en France : entretiens compréhensifs
3. Caractériser les ORE actuelles (actées et en construction),
4. Construire une base de données à partir des informations existantes chez les partenaires enquêtés de ce projet dans l'étape 2.
5. Restituer les résultats obtenus auprès de tous les partenaires impliqués localement dans l'étude (CEV, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Agence Seine Normandie, Syndicat Intercommunal des eaux de la vallée de l'Aubette, Conseil Départemental du Val d'Oise...) et de l'ensemble des partenaires du développement des ORE rencontrés .
6. Proposer une ORE adaptée au contexte du Vexin (cas d'étude Villarceaux ou autre)
7. Échanger des agriculteurs concernés de la démarche
8. Rédiger le rapport de stage et si possible une publication sur les principaux résultats obtenus.

Le/la stagiaire pourra être amené/e à suivre d'autres travaux lors de la mission de recherche (enquêtes auprès d'autres acteurs de la protection des ressources en eau, conception de modèles étrangers de protection des ressources en eau, participation à des colloques, etc.).

Conditions de stage

Stage de 6 mois, compris entre printemps 2021 et automne 2021

Indemnités : selon loi en vigueur + logement mis à disposition gratuitement

Lieu du stage : CEV, Bergerie de Villarceaux

Nécessité de disposer du permis B et d'une voiture personnelle

Co-encadrement

Héloïse Boureau Responsable d'animation et de projets heloise.boureau@bergerie-villarceaux.org La Bergerie • 95710 Chaussy • tél./fax 01 34 67 91 23 www.bergerie-villarceaux.org	Marc Benoit Agronome - chercheur Secrétaire du CEV Directeur de recherche à l'INRA Membre du conseil Scientifique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie marc.benoit@inrae.fr
---	---

Modalités de candidature :

Pour le dépôt de votre candidature, merci d'adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'adresse mail ci-dessous, avant le 15 février 2021.

Héloïse Boureau heloise.boureau@bergerie-villarceaux.org